



Fleur PELLERIN
Ministre de la Culture et de la Communication

et

Patrick KANNER
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

**Grand programme de service civique dédié à la culture
« Citoyens de la culture »**

Jeudi 21 mai 2015



Sommaire

Communiqué de presse	4
Qu'est ce que le service civique ?	5
Le grand programme « Citoyens de la culture »	6
1. Lancement conjoint par les deux ministres le 21 mai	6
2. Catalogue de missions dédiées à la culture	6
Deux thèmes prioritaires	7
1. Favoriser l'accès de tous à la culture	7
2. Mettre la culture au service des valeurs républicaines	7
Quelques missions qui seront bientôt proposées	8

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication

et

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

**annoncent le lancement d'un grand programme national de service civique
dédié à la culture :**

« Citoyens de la culture »

**Ce programme a pour objectif de mobiliser les structures d'accueil autour de
deux thèmes prioritaires pour offrir, d'ici la fin de l'année prochaine,
16 000 missions, dont 6000 dès cette année.**

**Offrir à chaque jeune qui en ferait la demande la possibilité de s'engager en
service civique est l'une des réponses apportées par le Président de la
République pour renforcer la citoyenneté et le vivre-ensemble après les
attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.**

Communiqué de presse

Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication et Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont lancé avec François Chérèque, président de l'Agence du service civique, le second grand programme de service civique, le jeudi 21 mai au Centre Georges Pompidou. Intitulé « Citoyens de la culture », ce grand programme permettra de réaliser 16 000 missions de service civique d'ici la fin de l'année 2016, dont 6000 dès cette année.

Ministre de tutelle de l'Agence du service civique, Patrick Kanner mobilise l'ensemble des ministères et des collectivités pour répondre aux attentes de la jeunesse et offrir dès que possible à tous les jeunes qui en feront la demande une mission de service civique. Convaincue que la culture et la communication sont des domaines dans lesquels le service civique prend un sens particulier, Fleur Pellerin a souhaité engager pleinement son ministère dans cette démarche. Les nouvelles missions du Service Civique « Citoyens de la Culture » porteront sur deux thématiques, reflet des priorités du Gouvernement :

- Favoriser l'accès de tous à la culture, parce qu'il faut porter l'offre culturelle au plus près des populations, notamment les plus éloignées de celle-ci ;
- Mettre la culture au service des valeurs républicaines, pour conforter le sens et l'attachement républicain.

Les volontaires seront accueillis au sein des établissements publics du Ministère de la Culture et de la Communication, des associations partenaires et des collectivités territoriales.

De nombreuses missions leur seront proposées : aller à la rencontre des habitants pour les informer des événements culturels se déroulant sur leur territoire et en faciliter leur accès, organiser des temps de découverte culturelle à destination de publics qui en sont habituellement éloignés (personnes en situation de handicap, personnes âgées isolées...), faire vivre la mémoire des lieux et des territoires, contribuer à la sensibilisation du public à la lecture et à l'écriture.

Pour garantir la qualité et l'intérêt des missions qui seront proposées aux jeunes volontaires, Fleur Pellerin et Patrick Kanner ont en outre décidé d'édicter une charte du service civique dans le secteur culturel.

Cette charte prévoit que les missions devront s'inscrire dans un cadre national fixé par le ministère, et permettre un contact direct avec la population. Au moins 25% des missions devront être confiées à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Enfin, un programme expérimental « culture et quartiers » sera bientôt lancé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec l'objectif d'inclure le plus grand nombre de jeunes dans les missions du secteur culture, en favorisant la diversité et la mixité.

Qu'est ce que le service civique ?

Le service civique a pour objectif de mobiliser la jeunesse pour répondre à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Concrètement, il s'agit :

- d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat de 467,34 €, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil de 106,31 € ;
- et ouvrant droit à une protection sociale complète.

En 2015, 70 000 jeunes seront accueillis en service civique, soit un doublement des effectifs par rapport à l'année 2014. En 2016, ce sont 150 000 voire 170 000 jeunes qui pourraient effectuer un service civique.

Pour en savoir plus : <http://www.service-civique.gouv.fr/page/qu-est-ce-que-le-service-civique>

Ils s'engagent

La Ligue de l'enseignement propose chaque année à de nombreux volontaires partout en France d'animer des échanges avec des enfants et des jeunes autour d'expositions/d'événements culturels, d'accompagner des projets culturels de territoire (artistes en résidence, festivals...), d'amener les habitants d'un quartier vers la culture en leur proposant des activités dédiées... La Ligue de l'enseignement est aujourd'hui le premier organisme d'accueil de jeunes en service civique et ouvrira ses portes cette année à plus de 2500 jeunes volontaires en service civique. Depuis 2010, année de naissance du service civique, la Ligue a permis à plus de 9000 jeunes d'effectuer un service civique.

Le grand programme « Citoyens de la culture »

1. Lancement conjoint par les deux ministres le 21 mai

- Le ministère de la Culture et de la Communication porte ce grand programme, veille à son encadrement technique et participe à la formation des jeunes pour leur mission de service civique.
- L'Agence du service civique apporte son appui au Ministère de la Culture pour l'ingénierie du programme et l'élaboration d'outils d'accompagnement adaptés. Elle prend en charge l'intégralité des coûts liés aux indemnités des jeunes volontaires et à leur protection sociale. Elle offre aux organismes d'accueil sans but lucratif une indemnité liée au tutorat des jeunes volontaires et propose aux tuteurs de bénéficier d'une formation à leur nouvelle mission.
- Afin de simplifier les démarches pour les structures d'accueil nouvelles, qui ne souhaitent pas solliciter pour elles-mêmes un agrément « Service civique », et permettre un déploiement rapide du programme, des organismes « tête de réseau » pourront être retenus comme intermédiaire pour mettre à disposition d'associations, de collectivités ou d'opérateurs publics des jeunes en service civique.

2. Catalogue de missions dédiées à la culture

- Etabli à partir des missions déjà réalisées, et progressivement élargi à de nouvelles missions qui pourront être développées dans le cadre de ce programme, ce catalogue permettra de diffuser les bonnes pratiques et d'inspirer de nouveaux organismes compétents en matière de missions culturelles de service civique.
- Chaque organisme souhaitant accueillir des volontaires trouvera dans ce catalogue des missions qualitatives et fidèles à l'esprit du service civique, qu'il pourra développer à son tour après avoir été agréé comme organisme d'accueil.

Ils s'engagent

Le Centre Georges Pompidou accueille des volontaires en service civique sur des missions expérimentales d'accompagnement de publics spécifiques (publics du champ social, scolaires, familles), des missions sur les nouvelles pratiques culturelles et liées à l'amélioration de l'accès aux espaces d'exposition. En 2015 et 2016, le Centre Pompidou s'engage à tripler le nombre de volontaires qu'il a accueillis en 2014.

Deux thèmes prioritaires

Ce programme est au cœur de deux priorités du Gouvernement pour lesquelles la mobilisation de jeunes en service civique peut renforcer sensiblement l'action des pouvoirs publics locaux et nationaux, partout en France.

Les deux thèmes prioritaires sont :

- **Favoriser l'accès de tous à la culture**
- **Mettre la culture au service des valeurs républicaines**

1. Favoriser l'accès de tous à la culture

Favoriser l'accès de tous à la culture parce qu'il faut porter l'offre culturelle au plus près des populations, notamment les plus éloignées de celle-ci, parmi les personnes en situation de handicap, de grande exclusion, les personnes âgées, les personnes en situation d'isolement familial, géographique, social, les jeunes en difficulté. Les volontaires en service civique renforceront par leur action les liens sociaux et intergénérationnels ; ils contribueront à la qualité de l'accueil et à l'accompagnement vers la culture.

Ils s'engagent

Unis-Cité est l'association qui a servi d'inspiration au lancement du service civique français. Depuis sa création en 1995, elle a mobilisé plus de 12 000 jeunes en service civique, sur des missions collectives, au service de grandes causes sociétales, notamment dans le cadre de Lille et de Marseille capitales européennes de la culture. Spécialiste du service civique, elle proposera ses services d'intermédiation aux établissements culturels qui souhaiteraient s'appuyer sur une association spécialisée, et portera l'expérimentation d'un programme expérimental « culture et quartiers » en partenariat avec le Ministère de la Culture et des mécènes privés.

2. Mettre la culture au service des valeurs républicaines

Mettre la culture au service des valeurs républicaines, pour conforter le sens et l'attachement républicain des Français. Les volontaires participeront à la lutte contre l'intolérance et le racisme, à la transmission des valeurs qui s'attachent à la liberté de la presse et de la création, à l'indépendance de l'information en démocratie et à la valorisation du français comme langue commune et langue partagée.

Quelques missions qui seront bientôt proposées

Mission nationale arts vivants

Objet de la mission : développement d'actions favorisant l'accès de tous aux arts vivants (spectacle, arts plastiques, ...).

Type d'organismes : établissements publics, associations, collectivités / lieux de spectacle, lieux d'exposition d'art contemporain.

Objectif d'intérêt général : contribuer à rendre accessible l'offre de spectacle vivant ou d'art contemporain à tous les publics, en allant au devant des publics les plus éloignés de cette offre, en facilitant la rencontre entre la population, les médiateurs, les artistes, en encourageant et accompagnant la mobilité des personnes en situation d'isolement, en participant à des actions de médiation dans ou hors les murs.

La mission

Le jeune volontaire informe, en appui aux équipes de médiation et de communication de la structure et en lien avec le tissu associatif local, la population sur les activités culturelles, facilite et accompagne l'accès aux événements, participe à des actions de médiation auprès de publics dits spécifiques, fait connaître ces actions (réseaux sociaux, photos, reportages, vidéo, ...), participe au montage d'événements visant à faire connaître les artistes ou leurs œuvres et sortir les personnes de l'isolement.

Mission nationale cinéma

Objet de la mission : développement d'actions favorisant l'accès de tous à l'offre cinématographique.

Type d'organismes : CNC, associations.

Objectif d'intérêt général : proposer aux personnes éloignées en particulier les personnes, isolées, non mobiles, les familles les plus démunies, en maisons de retraite, en hôpitaux, un accès à des projections de films. D'autre part, contribuer au développement de bonnes pratiques d'économie solidaire et circulaire dans les filières audiovisuelles et cinéma.

La mission

Le volontaire repère et prospecte les structures, les associations relais, va au devant des publics visés, réalise des sondages auprès d'eux, participe à la réalisation et à l'animation des projections. Le volontaire a pour mission de soutenir des projets visant à mettre en œuvre le lancement de nouvelles offres destinées au public jeune et à mieux accueillir les publics handicapés.

Pour les missions d'« éco-cinéma », le volontaire pourra réaliser un inventaire des bonnes pratiques et adresses utiles pour développer l'économie sociale et solidaire dans les secteurs audiovisuels. Il accompagnera les producteurs et diffuseurs dans le développement de pratiques d'économies circulaires et solidaires, il sera le référent « éco-cinéma » lors des tournages, et il animera des ateliers individuels ou des présentations plus générales.

Mission nationale musées et monuments

Objet de la mission : information en direction des populations les plus éloignées, accompagnement et orientation des publics, soutien à l'appropriation par les visiteurs des services numériques culturels.

Type d'organismes : établissements publics, associations, collectivités.

Objectif d'intérêt général : contribuer à faire connaître et à rendre accessible à tous l'offre des musées et monuments, en allant au devant des publics les plus éloignés de cette offre, en encourageant et accompagnant la mobilité des personnes en situation d'isolement, en participant à des actions de médiation dans ou hors les murs, en aidant les visiteurs à s'approprier les outils numériques proposés par le lieu.

La mission

Le jeune volontaire informe, en appui aux équipes de médiation et de communication de la structure et en lien avec le tissu associatif local, la population sur l'offre culturelle des monuments et musées, facilite et accompagne l'accès à ces lieux, participe à des actions de médiation auprès de publics dits spécifiques, fait connaître ces actions (réseaux sociaux, photos, reportages, vidéo, ...), aide les usagers à s'approprier les outils numériques proposés par le lieu, en accompagnant leur pratique, en soutien à l'action des professionnels de la médiation numérique.

Mission nationale bibliothèques / médiathèques territoriales

Objet de la mission : développement du service à l'utilisateur : portage à domicile de livres ou documents audiovisuels, participation aux opérations de sensibilisation et de médiation numérique proposées par la bibliothèque.

Type d'organismes : commune, groupement de communes, département (selon le rattachement de la bibliothèque).

Objectif d'intérêt général : faciliter l'accès à la lecture et l'appropriation des outils numériques pour les personnes qui en sont le plus éloignées (séniors, public empêché de lire du fait de l'illettrisme ou d'un handicap, ...). La bibliothèque constitue un lieu de proximité favorable à la sensibilisation et à la formation au numérique des publics, notamment pour l'accès à la ressource culturelle.

La mission

Le volontaire apporte les livres ou documents audiovisuels au lieu de vie des personnes qui ne peuvent se déplacer, peut les aider dans leur choix de lecture et dans le processus de réservation. Il peut participer à la valorisation des autres services de la bibliothèque susceptibles d'intéresser ces publics.

Il aide les usagers à s'approprier les outils numériques disponibles dans la bibliothèque, en soutien à l'action des professionnels de la médiation numérique. Il peut notamment être chargé de repérer, de sensibiliser hors les murs les publics concernés, de les accompagner, les accueillir et les orienter vers les ateliers numériques et dans la pratique de ces outils.

Mission nationale Archives

Objet de la mission : valorisation de la mémoire des habitants en lien avec un centre d'archives.

Type d'organismes : réseau des archives publiques des collectivités territoriales.

Objectif d'intérêt général : le jeune volontaire en service civique participe à des actions de terrain qui font le lien entre l'approche mémorielle et l'approche archivistique, et rendent compréhensibles les enjeux actuels du « vivre ensemble ». En particulier, le volontaire est intégré dans les programmes de collectes autour de la thématique « mémoire et histoire des quartiers », en lien avec les centres d'archives et en dialogue construit avec les populations.

La mission :

Le volontaire collabore à la sauvegarde et à la conservation des traces du passé local. Initié aux méthodes développées par les services d'archives, il coopère aux opérations de collecte des témoignages oraux auprès de la population, en lien avec les maisons de quartier et les centres sociaux. Ces collectes peuvent avoir pour objet l'histoire d'un quartier, un événement qui a marqué la conscience collective d'un quartier, la préparation d'une évolution importante de l'urbanisme du quartier.

Il contribue à la valorisation de ces campagnes de collecte en participant à la mise en œuvre de dispositifs de médiation numérique innovants et participatifs, par exemple l'indexation contributive.

Il participe à l'organisation de moments symboliques et/ou festifs pour la restitution de ces actions de patrimonialisation à la communauté.

Mission nationale Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Objet de la mission : sensibilisation de la population locale à la qualité du cadre de vie (architecture et patrimoine).

Type d'organismes : association "Ville et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés"

Objectif d'intérêt général : le jeune volontaire en service civique a pour mission de renforcer le lien social, en inter et intra-générationnel, dans les collectivités labellisées, en participant à la valorisation et à l'animation du cadre de vie. Il participe à une action de terrain, contribuant à l'action territoriale de la collectivité labellisée "Ville et Pays d'Art et d'Histoire".

La mission :

Le volontaire participe, en lien avec le guide conférencier en charge du territoire labellisé « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », au développement des actions de « sensibilisation à la qualité du cadre de vie », dans un dialogue avec les populations.

En lien avec les programmes « Revitalisation des centres-bourgs » et « Nouveau Programme de Renouveau Urbain », il recueille la parole des habitants pour faciliter le dialogue avec les professionnels du cadre de vie, architecture, espace, habitat, paysage. Il implique les habitants dans les consultations publiques en cours.

Il participe à l'élaboration d'outils numériques de restitution de ces dialogues et consultations.

Il participe à l'organisation de moments symboliques et/ou festifs pour la restitution de ces actions de sensibilisation.